

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517700 Cables: OAU, ADDIS ABABA
Website: www.africa-union.org

CONSEIL EXECUTIF

Dix-neuvième session ordinaire

23 - 28 Juin 2011

Malabo (Guinée Équatoriale)

EX.CL/671 (XIX)
Original : Anglais

**RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LE PROGRAMME
DECENNALE UA-ONU DE RENFORCEMENT DES CAPACITES**

**RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA
DÉCLARATION RELATIVE AU RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION ONU/UA :
CADRE POUR LE PROGRAMME DÉCENNAL DE RENFORCEMENT DES
CAPACITÉS DE L'UNION AFRICAINE**

INTRODUCTION

1. Il convient de rappeler qu'en novembre 2006 et à la demande de la Commission de l'UA, un accord appelé « Déclaration » et intitulé « Renforcement de la coopération ONU/UA : Cadre pour le Programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine » (Programme décennal), a été signé entre le Secrétaire général des Nations Unies d'alors, M. Kofi Annan, et le président de la Commission de l'UA d'alors, M. Alpha Oumar Konaré. Cet accord avait pour objectif clair d'aider au décollage de la Commission de l'Union africaine, qui n'était encore qu'à ses premières années d'existence, de renforcer ses capacités pour lui permettre de mener à bien son mandat de contribuer au développement du continent. À la Déclaration était joint un document-cadre dans lequel tous les départements, directions et divisions de la Commission avaient présenté des cadres élargis, en fonction de leurs besoins respectifs en matière de renforcement des capacités et au sujet desquels ils avaient l'intention, à terme, d'élaborer des programmes complets qui seraient soumis au système des Nations Unies, pour financement. La Déclaration, quant à elle, stipulait que le cadre serait un cadre "en constante évolution". Elle précisait également que le nouvel accord entre les hauts responsables de l'UA et des Nations Unies serait désormais le « Cadre stratégique général des Nations Unies pour la coopération avec l'UA ».

2. Tout en affirmant qu'une priorité serait accordée dans un premier temps au secteur de paix et sécurité, la Déclaration préconise que des efforts seraient également déployés pour renforcer les capacités de l'Union africaine dans cinq autres domaines, à savoir: renforcement des institutions, développement des ressources humaines et gestion financière, droits de l'homme, questions politiques, juridiques et électorales, et développement social, économique, culturel et humain.

3. Il convient également de noter que, dans la Déclaration, il a été fait référence à la nécessité pour les Nations Unies de fournir l'assistance pour répondre aux besoins de renforcement des capacités des CER, une disposition importante, étant donné le rôle de celles-ci en tant que pierres angulaires de la Communauté économique africaine.

CONDUITE DE L'EXAMEN TRIENNAL

4. Conformément à l'une des dispositions de la Déclaration, un premier examen triennal a été mené par un consultant recruté sous les auspices de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, au cours de la deuxième moitié de 2010. Le rapport qui a émané de cet examen était basé sur des consultations menées avec les parties prenantes, à savoir, la Commission de l'UA [avec le Vice-président, certains commissaires et d'autres hauts fonctionnaires], l'Agence du NEPAD, les CER ainsi que des départements, organisations et agences des Nations Unies; des réponses compilées sur la base d'une enquête par questionnaire, des études documentaires et un examen de la documentation appropriée. Au cours du processus d'examen, le

consultant a demandé l'avis des intéressés sur divers aspects de la mise en œuvre du programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine (Programme décennal). Il a voulu savoir, en particulier, s'il y avait des informations et des connaissances suffisantes sur le Programme décennal, notamment dans le contexte des responsabilités perçues et réelles des parties prenantes; si la mise en œuvre du Programme décennal a été efficace et si ses principaux objectifs ont effectivement été atteints; les défis et les difficultés rencontrés, et si les mécanismes pour sa mise en œuvre - à savoir le mécanisme de coordination régionale (MCR, ses groupes et sous groupes) - ont fonctionné de manière efficace et donné les résultats escomptés.

RÉSULTATS DE L'EXAMEN TRIENNAL

5. Un des résultats majeurs de cet examen, comme en témoigne le rapport du consultant, a été que la plupart des contributions faites par le système des Nations Unies dans le cadre des efforts de développement de l'Afrique au cours de la période considérée et liées au Programme décennal, ont été orientées vers le NEPAD, plutôt que vers la Commission de l'UA ou les CER.

6. En outre, d'après ledit rapport, la plupart de l'appui accordé par le Système à l'Afrique par le biais des organisations, des agences, des départements, des bureaux et des programmes des Nations Unies, semblent avoir été en dehors du cadre du Programme décennal et, n'a, par conséquent pas atteint directement son objectif. En effet, un très grand nombre d'activités menées par le système des Nations Unies en vue de soutenir le continent au cours de la période considérée a été une simple continuation des initiatives qui existaient déjà avant l'avènement du Programme décennal en novembre 2006. Une situation similaire prévalait également concernant le fonctionnement du MCR, de ses groupes et sous-groupes qui, tout en s'efforçant de mobiliser le soutien de la communauté internationale pour l'Afrique, a agi, le plus souvent, sans tenir compte du Programme décennal. En effet, le consultant a constaté que l'opinion qui prévalait au sein des institutions bénéficiaires, y compris la Commission de l'UA, était que, en dépit de l'énorme potentiel inhérent au Programme décennal, le résultat n'a pas été concluant au cours de la période considérée.

7. Un autre résultat important de l'examen, d'après le rapport du consultant, est l'expression des préoccupations devant le fait que les institutions bénéficiaires, notamment la Commission de l'UA, ne se sont pas «appropriés» la mise en œuvre du Programme décennal, afin que ce soit elles, au lieu du système des Nations Unies, qui définissent et formulent leurs besoins de renforcement des capacités, conformément à leurs plans stratégiques, plans de travail et priorités, de manière générale.

8. Un consensus général semble également avoir été dégagé quant à la nécessité d'une plus grande coordination au sein de la Commission de l'UA, des CER, des agences des Nations Unies, et au sein et entre les groupes. Des appels ont été lancés pour une plus grande coordination globale entre toutes les organisations parties prenantes afin que des mesures soient prises pour résoudre le problème de manque d'informations sur le Programme décennal, dont l'effet a été de réduire la portée de l'exploitation de son potentiel.

9. Il y a également été décidé à l'unanimité que le Secrétariat du MCR et ses groupes – qui fonctionnent actuellement [sur la base d'une recommandation de la dixième session du MCR] en tant que Secrétariat conjoint, comprenant le personnel de la Commission de l'UA et de la CEA - devraient être considérablement renforcé de manière à accroître leurs capacités pour s'acquitter de leurs fonctions exécutives d'appui au MCR et de chacun de ses groupes et sous-groupes, tout en assurant la coordination et le leadership stratégique, qui visent tous à une mise en œuvre plus efficace du Programme décennal.

10. La Commission de l'UA, pour sa part, a donné sa propre réponse coordonnée au rapport du consultant, en se basant sur les opinions recueillies auprès de ses différents départements, en tant que sa contribution au processus d'examen. Tout en étant, dans une large mesure, d'accord avec le contenu et l'orientation du rapport du consultant, l'UA a, dans son document, saisi cette occasion pour soulever un certain nombre de questions. Il s'agit notamment de la nécessité pour le Programme décennal d'être considéré comme la principale base de la coopération entre les Nations Unies et l'UA. La Commission a également souligné que désormais, les groupes et sous-groupes du MCR devraient d'abord et avant tout, baser leurs programmes et activités sur le plan stratégique, les plans de travail et les priorités de la Commission de l'UA. Cette dernière a souhaité que soit mis fin à la pratique dominante selon laquelle les groupes et les sous-groupes ont tendance à concevoir des programmes et des activités pour le bénéfice de la Commission de l'UA, sans consultations préalables avec celle-ci, ce qui pose des problèmes de propriété et même de pertinence.

11. La Commission de l'UA a également reconnu la nécessité d'entamer un processus délibéré de vulgarisation du Programme décennal au sein du personnel de la Commission, en vue, en fait, de formuler de nouvelles dispositions au sein de cet organisme afin de faciliter l'appropriation et la mise en œuvre du Programme décennal. Ceci comprenait la nomination d'un point focal pour le Programme décennal au sein de la Commission - une étape qui avait, en fait, déjà été effectuée juste avant le début du processus d'examen et la désignation des points focaux départementaux du Programme décennal.

12. L'UA a également fait valoir que, dans le cadre des groupes, une plus grande coordination devrait être établie entre les organismes et les agences des Nations Unies d'une part, et le système des Nations et la Commission de l'UA, d'autre part. Il a été estimé que cela permettrait d'atténuer le sentiment de marginalisation ou d'exclusion du processus du MCR, ressentie par cette dernière. En effet, la Commission de l'UA a exprimé son accord pour l'observation faite par le consultant selon laquelle les groupes dont le fonctionnement est efficace sont ceux qui ont effectivement été présidés par la Commission de l'UA, et opèrent par conséquent sur la base des programmes, plans et priorités de l'UA.

13. La Commission de l'UA a également affirmé la nécessité pour le Secrétariat du MCR d'être renforcé en termes d'augmentation des ressources financières et humaines, tout en notant que dans le contexte actuel, les ressources prévues pour le fonctionnement du secrétariat du MCR sur le budget ordinaire des Nations Unies sont insuffisantes.

14. La Commission de l'UA a souligné qu'il conviendrait que les Nations Unies envisagent les moyens de renforcer la mise en œuvre du Programme décennal grâce à la fourniture d'un financement adéquat, régulier et soutenu de leur part. A cet égard, la Commission de l'UA a rappelé que le rapport du consultant indique que le budget au titre de la période 2008 - 2009, qui avait été adopté lorsque le Programme décennal avait déjà deux ans d'existence, n'a rien prévu pour programme spécifique ni des prévisions exclusivement consacrées au Programme décennal.

15. La Commission de l'UA s'est également déclarée d'accord avec l'observation faite dans le rapport d'examen sur le rôle "marginal" que les CER jouent dans les processus du MCR, y compris les réunions des groupes et des sous-groupes, et s'est en outre félicitée des efforts déployés par les Nations Unies pour mettre en place un mécanisme sous-régional de coordination qui assurerait la liaison avec les CER. Toutefois, la Commission de l'UA a insisté sur la nécessité de reconnaître un rôle pour l'Union africaine dans ce contexte, étant donné le fait que les CER sont les pierres angulaires de la Communauté économique africaine.

16. Par la suite, les questions susmentionnées et reflétées dans le rapport du consultant ainsi que la note de position de l'UA, ont été accueillies favorablement et approuvées par la plupart au cours d'une réunion d'experts tenue à Addis-Abeba les 2 et 3 novembre 2010. Les experts ont été choisis de la Commission de l'UA et des CER, des départements des Nations Unies à New York ainsi que des organisations et des agences des Nations Unies basées à Addis-Abeba. Les résultats de la réunion d'experts ont ensuite été soumis à la onzième session du MCR, qui s'est tenue les 14 et 15 novembre 2010 à Addis Abeba.

RÉSULTAT DE L'ONZIEME SESSION DU MCR

17. La onzième session du MRC s'est tenue en tant qu'une réunion de haut niveau. Dr Asha-Rose Migiro, Secrétaire général adjoint des Nations Unies, a procédé à l'ouverture de la réunion. Étaient également présents, Dr Jean Ping, Président de la Commission de l'UA, M. Erastus Mwencha, Vice-président de la Commission de l'UA, Mr. Abdoulie Janneh, Sous-secrétaire général des Nations Unies et Secrétaire exécutif de la CEA, et Dr Ibrahim Assane Mayaki, Directeur général de l'Agence de coordination et de planification du NEPAD. La session a été co-présidée par le Secrétaire général adjoint de l'ONU et le Vice-président de la Commission de l'UA. Les Commissaires et des hauts fonctionnaires de la Commission de l'Union africaine, de l'Agence du NEPAD, des CER, des agences et des organismes de l'ONU, de la BAD et de la Banque mondiale étaient également présents.

18. Lors des discussions sur le Programme décennal, entre autres, (les autres points à l'ordre du jour étant Rio+20, les rapports d'activité du MCR et le mécanisme sous-régional de coordination), la onzième session du MCR a noté que l'Agence du NEPAD était maintenant totalement intégrée dans les structures et les processus de l'UA, un fait qui devrait être pris en considération par les agences et les institutions des Nations Unies en accordant l'appui nécessaire à la Commission de l'UA et à l'Agence du NEPAD.

19. Les participants à la onzième session a également mis l'accent sur la nécessité d'élaborer un programme de travail bien défini sur le renforcement des capacités pour l'UA, en se fondant sur le Plan stratégique et les priorités de la Commission de l'UA, en tant que base pour la mise en œuvre du Programme décennal. Ils ont en également recommandé que le Secrétariat conjoint du MCR devrait conduire le processus d'élaboration du programme détaillé proposé, avec des activités clairement définies, des résultats attendus, des échéanciers, des cadres de suivi et d'évaluation et des ressources pour sa mise en œuvre, et que le Secrétariat conjoint du MCR devrait le faire en collaboration avec les groupes, tout en alignant le programme de travail ainsi établi sur le Cadre stratégique de renforcement des capacités de l'Afrique (CSRC).

20. En ce qui concerne le Secrétariat conjoint du MCR, il a été recommandé que le système des Nations Unies devrait le renforcer avec les ressources financières et humaines nécessaires pour lui permettre de fonctionner efficacement. Il a été recommandé, en outre, que les efforts déployés par le système des Nations Unies pour mobiliser des ressources en faveur du Secrétariat conjoint du MCR et de la mise en œuvre du Programme décennal, devraient se concentrer sur la recherche de ressources additionnelles, au lieu de réduire l'allocation des ressources ordinaires des Nations Unies, et que les fonds et les programmes des Nations Unies devraient fournir davantage de ressources pour soutenir l'UA et l'Agence NEPAD dans le contexte du Programme décennal. Par ailleurs, les premiers devraient travailler en étroite collaboration avec des partenaires dans la mobilisation de ressources pour soutenir la Commission de l'UA et les CER dans le cadre de la mise en œuvre de leurs programmes conjoints.

21. En ce qui concerne les groupes et les sous-groupes du MCR, la onzième session a recommandé que les groupes prennent en compte les cycles de programmation et de planification de la Commission de l'UA et des CER dans la planification de leurs activités de renforcement des capacités.

22. Il a également été recommandé que le président de la Commission de l'UA préside ou co-préside tous les groupes. Par ailleurs, en ce qui concerne la proposition faite par certains membres du MCR pour la création de nouveaux groupes sur des questions comme la préparation aux situations d'urgence, la prévention et la gestion, les statistiques et la sécurité maritime, la session a recommandé que cette question soit examinée dans le cadre du Programme décennal, et que les agences concernées consultent le Secrétariat conjoint du MCR sur la meilleure voie à suivre.

23. Les participants ont par ailleurs recommandé que le Secrétariat conjoint du MCR et les groupes renforcent leurs activités de sensibilisation et de communication.

24. En ce qui concerne les CER, la onzième session a souligné qu'elles devraient participer à l'élaboration du programme de renforcement des capacités proposé, étant donné qu'elles constituent les pierres angulaires de la Communauté économique africaine. Le système des Nations Unies a également été prié de mobiliser les ressources nécessaires, par le biais du Secrétariat conjoint du MCR, et les communautés économiques régionales ont été invitées, quant à elles, à désigner des

points focaux pour le MCR afin de renforcer leur participation active aux activités du MCR.

25. En effet, dans l'esprit de la tendance d'appropriation accrue de l'UA, la onzième session a recommandé que le président de la Commission de l'UA présente chaque année à la Conférence de l'Union, un rapport sur les progrès réalisés par le Programme décennal et ce, parallèlement à la pratique établie selon laquelle le Secrétaire général des Nations Unies présente un rapport annuel sur le MCR/Programme décennal à l'Assemblée générale des Nations Unies. Il est tout aussi important, surtout quant à la tendance au sein du MCR de mettre l'accent sur le Programme décennal, de noter la décision selon laquelle « le renforcement des capacités » serait le thème de la prochaine session (douzième) du MCR, prévue pour novembre 2011.

26. Le nouveau Secrétariat conjoint du MCR, qui comprend également le personnel de l'UA à l'heure actuelle, œuvre à la mise en œuvre de ces recommandations, notamment le lancement du processus d'élaboration du programme proposé de renforcement des capacités des Nations Unies pour l'UA. Ce travail devrait être effectué par une équipe de consultants en collaboration avec la Commission dans le cadre d'une évaluation des besoins en matière de capacités, en se basant sur le plan stratégique, les plans de travail et les priorités de la Commission. Cette évaluation prendra également en compte tous les programmes de renforcement et les processus existants de la Commission de l'UA.

CONCLUSION

27. Enfin, il importe de signaler que lors de la onzième session, un sentiment d'optimisme a prévalu à savoir qu'un point décisif a pu être atteint quant à la manière dont le Programme décennal allait désormais être mis en œuvre. En effet, l'on espérait que son potentiel largement inexploité serait dorénavant mieux mis à profit. Dans ce contexte, Il a été noté que la Commission de l'Union africaine veut manifestement s'approprier le Programme décennal, comme en témoigne non seulement la forte participation des représentants de la Commission, mais également le fait que la Commission de l'UA soit maintenant représentée au sein du Secrétariat conjoint du MCR, et que ces événements surviennent dans le contexte d'un examen réussi du Programme décennal.

28. C'est dans cet esprit et conformément à la demande formulée par le MCR, selon laquelle le président de la Commission de l'UA devrait soumettre un rapport sur le Programme décennal à la Conférence de l'UA, que le présent rapport a été élaboré.